

# Conseil municipal en date du 22 Juin 2021

**Présents** : Jacqueline Antonio, Valérie Codhant, Nicolas Mugain, Fabrice Daure, Valérie Pecheyran, Sandrine Cloutier, Jonathan Hubert, Fabien Fouquet, Philippe Guyomarc'h, Valéry Bizière, Guillaume Marque, Duizidou David, Serge Lanouilh

**Absents/Excusés** : Maurice Crouail, Olivier Soubies

## 1. Salle Polyvalente

- Un nouveau dossier de demande de subvention doit être déposé vu que le premier dossier relatif à la salle de réception a été refusé dans son financement par le Préfet.
- Ce nouveau dossier reprend le renforcement de la charpente et une mise à jour de chaque lot en tenant compte également de la réévaluation du coût des matériaux. Coût total présenté : 484 700 euros HT de travaux, 40% de subvention demandée (le maximum).
- Phase 1 SALLE DES SPORTS démarrée, et calendrier prêt pour commencer cette phase 2 SALLE DE RECEPTION donc au niveau de l'instruction, cela est plutôt favorable pour la commune.

Les appels d'offres se feront en septembre (car les entreprises ferment en Août et il est annoncé une réévaluation des matériaux en septembre).

Le Conseil valide ce nouveau plan de financement pour la phase 2 à l'unanimité.

## 2. Voirie

**Programme Voirie 2020** : 29 556 euros HT de travaux subventionnables / 10 344 euros de subvention par le Département.

- Devis enrobé chemin Laslanottes : 2 devis sont présentés (Clés de sol et Sogeba).

Devis de la Sogeba retenu : 28 400.30 euros HT.

- Baudy fauchage routes communales 1<sup>er</sup> passage annuel : 3 010 euros HT.

>> 1854.30 euros en trop qui basculeront sur le programme voirie 2021.

### **Programme Voirie 2021**

- Devis allée piétonne de l'EDF jusqu'à chez Nipou : 2 devis sont présentés (entreprise Rigou et Jota TP).

Devis de Rigou retenu : 19 203.40 euros HT.

- Baudy 2eme passage annuel: 3 526 euros HT.

- Achat enrobé à froid : 678euros HT.
- Reliquat programme 2020 : 1 854.30€

Reste 4 294.30€ HT de travaux disponibles (travaux allée au stade, curage fossé, travaux entre la maison de prévention et la MARPA, ...). Des devis sont en cours.

### 3. Appartements communaux

#### a) Appartement Maison Lagarrique occupé par Mme Bonneterre qui part le 30 juin

- Un nouveau locataire a été trouvé à compter du 1<sup>er</sup> juillet.
- Des petits travaux vont être faits : nouveau sol et un peu de peinture au niveau de la cuisine.

#### b) Locataire appartement communal = loyers impayés

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire de la commune ne paye plus ses loyers depuis plusieurs mois.

Après plusieurs rencontres, plusieurs appels restés sans réponse, plusieurs relances sans réponse également, les loyers ne sont toujours pas réglés. Le montant dû à ce jour s'élève à 9 864€.

M. le Maire indique qu'il se trouve aujourd'hui dans l'obligation de rentrer dans une procédure plus stricte car les arriérés deviennent trop importants. Pour cela, une procédure peut être lancée afin de mettre fin au bail via notamment un huissier de justice, une Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX -Préfecture) et le juge d'instance en dernier recours.

M. Fabre, Trésorier d'Arzacq Arraziguat, incite la commune à entrer dans cette procédure car il ne parvient pas non plus à récupérer les fonds via les procédures de recouvrement.

M. le Maire propose donc d'acter via délibération cette démarche afin que la situation se régularise au plus vite.

### 4. Bâtiments communaux

Visite sur site de l'Architecte des Bâtiments de France, M. CLARKE DE DROMANTIN.

Le Permis de démolir a été accepté avec une clause particulière précisant que toute reconstruction à cet endroit devait se faire à l'identique (matériaux et volumes).

Ce qui ressort de cette visite : 3 solutions :

1. Réparer l'existant : en renforçant le tout et refaire le toit. Réfection très onéreuse
2. Démolir les granges en gardant le mur d'enceinte et l'arche d'entrée avec une hauteur de mur identique à celle d'aujourd'hui. Mais cela suppose des frais de renforts considérables.

3. Casser l'arche, descendre le mur et démolir les granges ce qui laisse un espace propre pour un éventuel futur cimetière paysager. Pour cela, il recommande de se rapprocher du CAUE pour étudier avec eux ce réaménagement.

Le Conseil Municipal décide de partir vers cette 3<sup>ème</sup> solution car plus simple, moins coûteuse et répond en même temps à la demande d'extension du cimetière via la mise en place d'un cimetière paysager.

## 5. Questions diverses

- a) Signature le 7 juillet à 11h00 chez Me Darricarrère: vente définitive de la maison Duclos.
- b) Information programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle Béarnaise. :

Flyer distribué aux Conseillers afin de réfléchir sur des actions simples qui pourraient être mises en œuvre sur la commune pour promouvoir la culture béarnaise.

- c) 2<sup>ème</sup> tour des élections

M. le Maire demande à ce qu'il y ait plus d'élus au moment du dépouillement.

- d) Réunion le 24 Juin à 18h30 à Sévignacq: réunion transition écologique et énergétique du pôle métropolitain. Point abordé : l'éclairage public nocturne. Réunion ouverte à l'ensemble du Conseil.

- e) Pot de départ de Sébastien : départ de Sébastien le 1<sup>er</sup> Juillet prochain.

Un pot de départ sera organisé dans le courant de l'été, à voir avec l'intéressé ses disponibilités.

- f) Tour du Piémont : le 3 Juillet prochain, étape THEZE- LARUNS. Départ du « 1<sup>er</sup> tour d'honneur » à 12h10 avec les Cyclos de THEZE devant la Mairie. Puis le départ officiel du Tour à 12h30 ; ils partiront en direction d'Arzacq.

Le repas d'avant départ des coureurs/sponsors/équipes se fera dans la salle polyvalente vers 11h30. Il ne sera pas ouvert au public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

